



Besoin de conseil après un courrier pour une saisie

Par **Onald**, le **21/12/2015** à **20:45**

Bonjour, je vous explique mon problème. Au mois d'août dernier je reçois un courrier d'un huissier. Ce courrier m'informe seulement que je suis redevable de 4000€ et que je dois me rendre tel jour à l'étude pour régler. J'appelle le numéro et la personne me parle que j'ai contracté un crédit il y a quelques années. En fait c'est un prêt à la consommation de 2500€ que j'ai effectivement fait il y a 15 ans. j'ai eu différents soucis qui m'ont empêché de rembourser la dette. Je n'ai jamais eu de nouvelles. Il m'informe qu'il y a eu un titre exécutoire en 2000, que je n'ai jamais reçu d'ailleurs. Il me l'envoie par mail. Je lui demande si il a un mandat écrit et me dit que non. Je rappelle l'organisme prêteur, qui en fait m'informe qu'ils avaient mis mon dossier au placard (je n'étais pas solvable) et que l'étude a racheté différents dossiers. Pas de nouvelles depuis le mois d'août et aujourd'hui je reçois un mail avec en pièce jointe un avis avant intervention. L'huissier me prévient que sans règlement il viendra à mon domicile afin d'effectuer une saisie vente. il faut savoir que ce n'est pas le même huissier que celui désigné comment mandataire sur le titre exécutoire, qu'il est en région parisienne alors que je suis en Normandie. Merci d'avance pour vos conseils.